

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet :  
Académie  
Internationale  
de Musique

L'an deux mille un et le dix-sept Janvier  
à dix-sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Jean THAON

0101/13

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,  
FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI  
MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président indique à l'Assemblée que la commune de  
Valdeblore projette de créer une Académie Internationale de Musique  
durant les vacances de Pâques. L'objectif est de valoriser au point de  
vue touristique et culturel cette période de l'année. Cette opération  
pourrait être réalisée avec le concours de l'Ecole Départementale de  
Musique des Alpes-maritimes.

Le Président rappelle l'article 6 du règlement intérieur  
annexé aux Statuts du Syndicat Mixte stipulant que "Les actions à  
caractère particulier, exceptionnel ou expérimental commandées à  
l'Ecole de Musique donnent lieu à un financement spécial en plus de la  
contribution aux dépenses du Syndicat" et propose donc que l'Ecole  
Départementale de Musique participe à l'Académie Internationale de  
Musique.

Oùï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical :

- 1/ accepte la mise en place de cette Académie Internationale de  
Musique ainsi que la contribution de la commune de Valdeblore dont  
le montant est évalué à 30 000 F.
- 2/ charge le Président de la signature des contrats des intervenants et  
de tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

